

AGENDA DES VACCINATIONS



DE LA NAISSANCE À L'ÂGE DE 6 ANS, 20 EXAMENS MÉDICAUX SONT PRIS EN CHARGE À 100% PAR L'ASSURANCE MALADIE.

QUI ET QUAND CONSULTER ?

Réalisés par le médecin généraliste, le pédiatre ou le médecin d'un centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI), 20 examens de contrôle sont prévus de la naissance jusqu'à 6 ans de l'enfant.

Ils permettent de surveiller la croissance (taille, poids, périmètre crânien...), le développement psychomoteur, le calendrier des vaccinations, l'alimentation et de dépister d'éventuels troubles (visuels, auditifs, neuro-moteurs et psychologiques...), etc.

Le suivi médical est soutenu la première année avec 9 examens : un premier dans les huit jours qui suivent la naissance, une fois par mois jusqu'à 6 mois, à 9 mois puis



à 12 mois. Au cours de la deuxième année, trois examens sont prévus aux 16e, 20e et 24e mois puis un examen deux fois par an jusqu'à 6 ans.

EN PRATIQUE

Tous ces examens sont gratuits, ou remboursés en totalité, ainsi que tous les examens complémentaires ou les consultations spécialisées éventuellement prescrits à l'issue de ces séances. Les examens des 8e jour, 9e et 24e mois sont obligatoires et donnent lieu à l'établissement d'un certificat de santé dont le médecin remet un volet administratif aux parents. Ce document est à transmettre à la Caisse d'allocations familiales pour bénéficier pleinement des droits, notamment de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

Le carnet de santé de l'enfant est remis aux parents à la maternité. Il convient de le présenter à chaque consultation et de le conserver précieusement.

LA VACCINATION

En France, seules 3 vaccinations sont obligatoires contre : la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (et la fièvre jaune

Hépatite B: 86%

D'ENFANTS NÉS DEPUIS 2008 SONT VACCINÉS...

pour toutes les personnes résidant en Guyane).

Mais le calendrier des vaccinations, élaboré par le ministère chargé de la Santé après avis du Haut Conseil de la santé publique, définit l'ensemble des vaccinations recommandées en fonction de l'âge et de la situation individuelle. Depuis 2013, des simplifications importantes ont été introduites. Ci-après, le calendrier en vigueur.












VACCIN

5 en 1 ou **6 en 1**

des formules de vaccin **quinta**
(DTP* + coqueluche + HIB)
ou **hexavalentes**
(DTP + coqueluche + HIB + hépatite B)
sont aujourd'hui disponibles

* Diphtérie Tétanos Poliomyélite

CALENDRIER SIMPLIFIÉ DES VACCINATIONS

| Age approprié | Naissance | 2 mois | 4 mois | 11 mois | 12 mois | 16-18 mois | 6 ans | 11-13 ans | 14 ans |
|--|---|---|--------|---------|--|------------|---|---|--------|
| BCG ¹ |  | | | | | | | | |
| Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite | |  | | | | |  | | |
| Coqueluche | |  | | | | |  | | |
| Haemophilus influenzae de type b (HIB) | |  | | | | | | | |
| Hépatite B | |  | | | | | | | |
| Pneumocoque | |  | | | | | | | |
| Méningocoque C | | | | |  | | | | |
| Rougeole-Oreillons-Rubéole | | | | |  | | | | |
| Papillomavirus humain ² (HPV) | | | | | | | |  | |

- 1. BCG : la vaccination contre la tuberculose n'est plus obligatoire depuis 2007 mais elle reste recommandée dès la naissance (notamment en Ile-de-France) et jusqu'à l'âge de 15 ans chez certains enfants exposés à un risque élevé de tuberculose.
- 2. Le papillomavirus est un virus (HPV) très répandu et la majorité des personnes contaminées l'élimine spontanément sans développer d'infection. D'autres hébergent ce virus et sont sujettes à la formation de condylomes, petites verrues situées sur les organes génitaux, apparaissant 1 à 8 semaines après le rapport sexuel contaminant.
- Ces verrues sont traitées localement mais sont souvent difficiles à éradiquer et le traitement doit être suivi plusieurs fois. En l'absence de traitement, la principale complication est le cancer du col de l'utérus.
- Il existe un vaccin qui permet de prévenir l'infection et donc le cancer du col. La vaccination des jeunes filles est recommandée entre 11 et 14 ans (et en rattrapage pour les jeunes filles de 15 à 19 ans révolus non encore vaccinées) en sachant que la vaccination est d'autant plus efficace que les jeunes filles n'ont pas encore été exposées au risque d'infection par le HPV.
- Mais attention : la vaccination ne protège ni contre tous les cancers du col de l'utérus, ni contre toutes les lésions précancéreuses. Donc, même vaccinées, les femmes doivent se faire dépister régulièrement en réalisant un frottis tous les 3 ans.

BON À SAVOIR

« ÊTRE À JOUR DANS SA VACCINATION » QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE ?

- Être à jour, c'est avoir reçu les vaccins recommandés en fonction de son âge et avec le bon nombre d'injections pour être protégé.

SI LES VACCINS NE SONT PAS À JOUR ?

- Il n'est pas forcément nécessaire de tout recommencer, il suffit de reprendre la vaccination au stade où elle a été interrompue. On parle alors de « rattrapage ».

